

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024/2025

AFIN D'INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE, NOUS VOUS PROPOSONS D'ORES ET DÉJÀ DE REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION ET DE RETOURNER, À LA MAIRIE, LES DOCUMENTS SUIVANTS, AVANT LE 6 JUILLET 2024 :

- › A. fiche de renseignements;
- › B. fiche d'inscription au restaurant scolaire;
- › C. coupon-réponse pour l'ensemble des règlements;
- › D. fiche de fréquentation des transports scolaires.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons de compléter le dossier électroniquement, le signer numériquement et le renvoyer sous forme de fichier PDF à l'adresse : mairie@mairie-pechabou.fr

Pour les inscriptions aux transports scolaires

Désormais, les inscriptions pour les transports scolaires se font directement sur le site du conseil départemental de la Haute-Garonne : <https://www.transportsscolaires.haute-garonne.fr>

Les règlements

Cantine, garderie, transports scolaires, ces documents sont accessibles [sur le site internet de la mairie à la rubrique école](#) ou consultables à l'accueil de la mairie. Vous y trouverez ainsi :

- › le règlement intérieur du restaurant scolaire;
- › le règlement des transports scolaires.

Les listes des fournitures scolaires seront publiées sur le site internet de la mairie dès qu'elles seront communiquées par les équipes enseignantes.

Pour signer électroniquement le PDF, deux solutions

- › [solution logiciel](#)
- › [solution en ligne](#)

A. FICHE DE RENSEIGNEMENTS ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

1. INSCRIPTION

Enfant

Nom :

Prénom :

École :

Classe :

Date de naissance :

Sexe :

2. RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

J'accepte d'être contacté-e par SMS en cas d'urgence :

Courriel :

Responsable 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

J'accepte d'être contacté-e par SMS en cas d'urgence :

Courriel :

Situation des parents

3. MÉDECIN TRAITANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

4. PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (SI LES PARENTS SONT INJOIGNABLES)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

En cas d'urgence et si vous n'êtes pas joignables, l'enfant peut-il être transporté à l'hôpital :

Si oui, lequel de préférence, veuillez indiquer son adresse :

5. PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER LES ENFANTS À LA SORTIE DE L'ÉCOLE

Nom, prénom :

Téléphone :

Nom, prénom :

Téléphone :

Nom prénom :

Téléphone :

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du représentant légal :

B. FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

MERCI DE REMPLIR UN FORMULAIRE PAR ENFANT

Nom :

Prénom :

Classe :

Choisissez **le ou les jours** où votre enfant mangera au restaurant scolaire, et s'il a un régime alimentaire particulier

À compter du :

Jour des repas :

Régime alimentaire :

lundi

sans porc

mardi

sans viande

jeudi

aucun régime alimentaire particulier

vendredi

enfant sous PAI

Les factures des repas sont à adresser à :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Veillez fournir une attestation de quotient familial (QF) délivrée par la CAF pour la facturation, à la rentrée scolaire et au cours du mois de février après actualisation des QF par la CAF.

Si vous souhaitez régler vos factures sur le portail TIPI et recevoir vos factures dématérialisées, merci de compléter votre adresse de courriel, **un mot de passe vous sera envoyé pour accéder à votre profil** :

Courriel :

Pour les enfants de l'école maternelle, la fourniture d'une serviette de table portant le nom et prénom de l'enfant est obligatoire. Elle devra être fournie le lundi matin et lui sera rendue tous les vendredis.

Allergies alimentaires

Pour les enfants présentant une allergie alimentaire (quelle qu'elle soit), les parents sont priés d'en informer par courrier les directeurs des écoles, ainsi que le secrétariat de la mairie. Un protocole sera établi avec le médecin scolaire après examen du certificat médical joint au courrier.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du restaurant scolaire est disponible [sur le site de la mairie](#) ou consultable à l'accueil. L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du représentant légal :

C. COUPON-RÉPONSE

Je soussigné-e,

nom :

prénom :

Parent ou représentant légal de l'enfant :

nom :

prénom :

en classe de :

Atteste avoir pris connaissance :

- > du règlement intérieur du restaurant scolaire;
- > du règlement intérieur des transports scolaires.

Ces documents sont disponibles en téléchargement [sur le site de la mairie](#) ou consultables au secrétariat de la mairie.

Fait à _____, le

Signature des parents ou du représentant légal :

D. FICHE DE FRÉQUENTATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES 2023-2024

L'inscription pour les transports scolaires s'effectue, directement sur le site du conseil départemental

www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

Pour gérer et organiser au mieux, l'accueil des enfants dans les bus se fera par les ATSEM de la mairie de Pechabou, merci de bien vouloir compléter ce formulaire (1 par enfant) et de le retourner à la mairie.

ÉLÈVE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Adresse :

École :

Classe :

Nom de l'enseignant :

RESPONSABLES LÉGAUX

Nom, prénom :

Téléphone :

Nom, prénom :

Téléphone :

TRANSPORT

Cochez les cases des jours...

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Midi	<input type="checkbox"/>				
Soir		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

... et des arrêts

Abribus Poumirol

Riquet n° 46/ABCD

Abribus Pas Sages

Riquet/Rigole

Abribus Raisin

Abribus Les Clauts

All. Platanes/espace vert

Mairie (salle des assoc.) **arrêt payant**

PERSONNES HABILITÉES À PRENDRE EN CHARGE L'ENFANT (y compris les représentants légaux)

Pour les enfants de moins de 6 ans, la présence d'un adulte est obligatoire pour la descente du bus et toute personne **non mentionnée** ci-dessous ne pourra pas être autorisée à prendre en charge l'enfant à la descente du bus. Un pièce d'identité pourra être demandée pour les personnes inscrites sur la présente fiche.

Nom, prénom :

Téléphone :

Pour les enfants de plus de 6 ans, cette condition n'est pas nécessaire et il est de la responsabilité des représentants légaux de s'assurer que leur enfant est en capacité de se gérer seul à la descente du bus.

Fait à _____, le _____

Signature des parents ou du représentant légal :